

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2026.088**Séance du **TRENTE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Vendredi 24 juillet

Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire

Secrétaire de séance : M. Karl PELLIER

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

25 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, LEVET Serge, GUENEZ Éric, MOLS Louis-David, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

6 absents ayant donné pouvoir :

MOUCHET Christine à VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BERTRAND Maurice à ANTOINE Patrick, MANDON Martine à NOURRY Alexandra, GUGLIOTTA Valérie à PAILLASSON Isabelle, BREGEGERE Stéphanie à REAL-LAFFRIQUE Laetitia, BOURGEOIS Florian à TREBOZ Valentin

2 absents excusés sans pouvoir :

MM. BARONNET Eddy et ROGUET Marc

***Objet : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Fixation du nombre de conseillers et désignation de ses membres***

Par délibération 2026-027 du 20 mars 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été créé en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et de la famille.

Madame FRIES-CHATAGNAT Séverine, en sa qualité d'Adjointe aux affaires sociales et à la Petite Enfance, a fait part de son souhait d'intégrer le Conseil d'administration du CCAS, ce qui portera le nombre de membres à sept.

VU les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.123-6, R.123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le nombre des membres du conseil d'administration ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair.

CONSIDERANT que le Maire en est membre de droit et la préside.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **FIXE** la composition de la commission du Centre Communal d'Action Sociale à sept membres élus ;

ARTICLE 2 : **FIXE** la composition du conseil d'administration comme suit :

- Maire, Président de droit ;
- Sept élus au sein du conseil municipal ;
- Sept membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers ;

ARTICLE 3 : **DESIGNE** en qualité de membres élus du CCAS :

- FRIES-CHATAGNAT Séverine
- BREGEGERE Stéphanie
- REAL-LAFFRIQUE Laetitia
- PAILLASSON Isabelle
- GUGLIOTTA Valérie
- CHARPENTIER Muriel
- SILLARD Patrick

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Karl PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 5 août 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 07/08/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.